





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-557**

**Séance publique du**

**26 mars 2021**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1192448-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : INTENTION DE CANDIDATURE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU TITRE DE VILLE AMIE DES ENFANTS EN PARTENARIAT AVEC L'UNICEF FRANCE.**

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Joëlle CANUET, Madame Amandine JANER à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S QUALITE DE VIE  
Direction de la Vie Scolaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MARS 2021

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : INTENTION DE CANDIDATURE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU TITRE DE VILLE AMIE DES ENFANTS EN PARTENARIAT AVEC L'UNICEF FRANCE. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite devenir partenaire d'UNICEF France et obtenir le titre de «Ville amie des enfants» pour le présent mandat électoral 2021/2026.

UNICEF - pour *United Nations International Children's Emergency Fund*, soit Fonds des Nations unies pour l'enfance - est une agence des Nations unies, créée en 1946, dont le siège est à New York, aux États-Unis.

Elle est chargée, dans le monde entier, **de défendre les droits des enfants**, de répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement.

**Son objectif** : assurer à chaque enfant et adolescent (de 0 à 18 ans) santé, protection et éducation, et ce où qu'il soit, même dans les endroits les plus reculés.

Pour cela, la Ville aspire tout d'abord à confirmer son intention de candidater pour devenir partenaire d'UNICEF France. Ce processus de candidature a vocation à élaborer et à présenter à UNICEF France, **un plan d'action municipal 2022/2026 pour l'enfance et la jeunesse.**

**Le plan d'action municipal 2022/2026 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :**

- Le bien-être de chaque enfant et chaque jeune ;
- La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité ;
- Un parcours éducatif de qualité ;
- La participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune ;
- Le partenariat avec UNICEF France.

Au-delà des actions sur lesquelles la Ville souhaitera spécifiquement s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau «Ville Amie des Enfants» UNICEF France demande à toutes les collectivités d'affirmer leur engagement à :

- Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire ;

- Permettre la formation des élus et agents de la collectivité aux droits de l'enfant et à leur application sur le territoire ;

- Concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action pour être «Ville amie des enfants» pendant la durée du mandat électoral municipal, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels.

La participation active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations « Ville Amie des Enfants » est fortement recommandée.

- Suivre les progrès accomplis au regard des objectifs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action .

- Communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau «Ville amie des enfants» pour en partager la philosophie et les objectifs.

- Diffuser largement les actions et progrès accomplis au regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes, et de l'ensemble de la population du territoire ;

- Mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales de résultats ;

L'ensemble des éléments d'information sont disponibles sur le site :

<https://www.unicef.fr/dossier/consultation-des-enfants-en-france>

- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre .

- Participer, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF France, destinés à accompagner enfants et adultes, sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde : Il peut notamment s'agir du prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIDay et de tout autre projet non existant à ce jour.

L'ensemble de ces éléments, pour information, est disponible et en téléchargement libre sur le site [www.myunicef.fr](http://www.myunicef.fr)

- Accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF France, à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à confirmer à UNICEF France le souhait de la Ville d'Aix-en-Provence de devenir ville candidate au titre de «Ville amie des enfants ».

DL.2021-557 - INTENTION DE CANDIDATURE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU  
TITRE DE VILLE AMIE DES ENFANTS EN PARTENARIAT AVEC L'UNICEF FRANCE.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

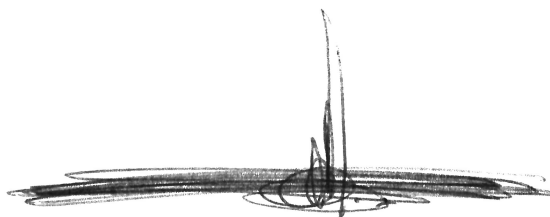
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»